Image not found or type unknown

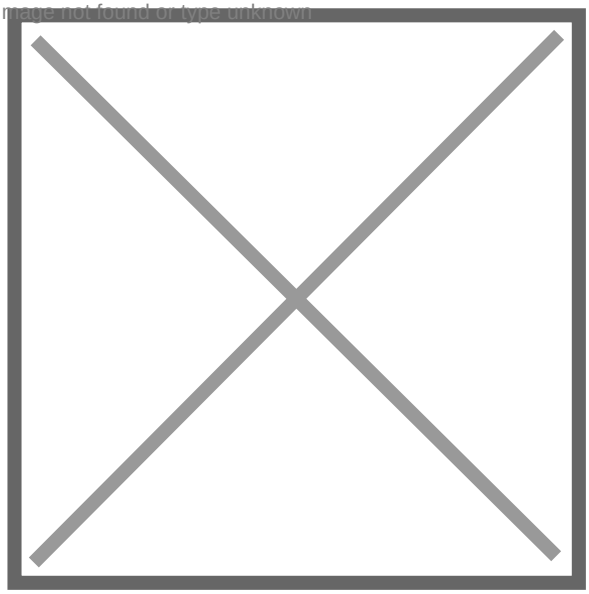

Le père de mon bébé de 5 mois sais pris lui mème la garde de notr

Par **gabrielle69**, le **03/10/2013** à **13:14**

bonjour , le papa de mon petit dernier né , était venue le chercher pour le weekend du 6 septembre et devais me le rapporter comme a son habitude le lundi matin .
En échange je reçois de sa par un texto me disant que pour le bien de notre enfant il le garde avec lui .
J'ai trois enfants vivant avec moi qui comprennent pas se qui se passe!!
Une audience en référé a eu lieux le 24 septembre 2013 délibéré le 22 octobre , en attendant le papa m’empêche de voir mon bébé , je l'ai vue 20 min pendant une consulte chez le pédiatre qui sais mal passé , car il ma humilié en publique .
Malgré les reproche qu'il a eu par le JAF il continue a me privé de mon enfants , avec la complicité des grands parent.
J'ai l’intention de poursuivre le père en justice pour tout le mal que je subit me privant de mon droit de mère et affecte énormément mes trois autres enfants .
Quel sont les risque que monsieur en cour ??
Merci

Par **cocotte1003**, le **05/10/2013** à **03:19**

Bonjour, que dit le précédent jugement concernant le droit de visite de l'enfant ? Cordialement

Par **gabrielle69**, le **05/10/2013** à **10:44**

bonjour il n'y a pas encore eu de décision de justice , sais pour cela que le père du petit fait comme il veut ! en attendant la décision au 22 octobre , je pense que le papa vas pas accepté la décision du JAF

Par **cocotte1003**, le **05/10/2013** à **11:50**

Bonjour, si vous étiez mariés, le bébé doit être au domicile conjugal. Si vous étiez en concubinage, alors chacun des deux parents peut garder l'enfant avec lui et refuser de laisser l'autre parent le voir. Le papa est donc dans son droit en attendant le jugement. Si vous obtenez la garde, le papa devra vous le rendre en dehors de son droit de visite. S'il ne le fait pas, il vous faudra déposer plainte et demander à ce qu'on vous ramene l'enfant, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés